



Avis public

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

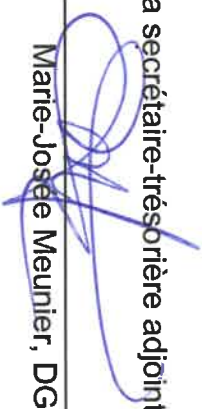
La soussignée donne avis public que le conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel tiendra une séance extraordinaire le 24 janvier 2022 à 20h00, par visioconférence étant donné les restrictions sanitaires actuelles.

Au cours de cette séance extraordinaire, les délibérations et la période de questionnement porteront sur l'adoption du règlement 22-217 établissant le taux de la taxe foncière municipale pour l'année 2022, sur l'adoption du règlement 22-218 établissant la compensation pour le service d'enlèvement et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2022, sur l'adoption du règlement 22-219 établissant l'imposition d'un permis de séjour pour les roulettes et d'une compensation pour les services municipaux pour l'année 2022, sur l'appropriation de surplus au 31 décembre 2021 pour l'exercice suivant et sur l'adoption du taux d'intérêt sur toutes taxes dues 2022.

Par conséquent, vous pouvez poser vos questions à l'avance par courriel info@montsaintmichel.ca ou sur le site internet de la municipalité www.montsaintmichel.ca.

Donné à MONT-SAINT-MICHEL, le 21^e jour du mois de janvier 2022.

La secrétaire-trésorière adjointe

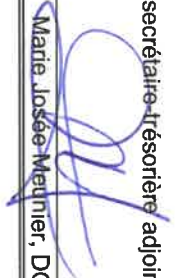

Marie-Josée Meunier, DGA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Josée Meunier, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 h et 12 h, le (2 jours avant séance) 21^e jour de janvier 2022, à chacun des endroits suivants, savoir : entrée du bureau municipal et à la bibliothèque municipale.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21^e jour de janvier 2022.

La secrétaire-trésorière adjointe


Marie-Josée Meunier, DGA